

COMITE DEPARTEMENTAL DE VOL LIBRE DE L'ISERE CODEVOLI

Maison Départementale des Sports 1, rue de l'Industrie 38320 EYBENS

A l'attention de Monsieur le Préfet de l'Isère

Beauvoir en Royans, le 5 mai 2020

Objet : Arrêté du 20 mars 2020

Monsieur le Préfet,

La période de confinement que nous vivons actuellement va être levée progressivement à partir du 11 Mai prochain. Dans ce cadre, les activités sportives et notamment celles se pratiquant en extérieur, vont pouvoir être de nouveau pratiquées par les citoyens de notre département.

L'activité vol libre se prépare à la possibilité de reprendre l'activité, dans le plus strict respect des gestes barrières, du protocole de déconfinement édité par la FFVL (Fédération Française de Vol Libre), fédération délégataire de l'activité, mais aussi en s'appuyant sur la doctrine du ministère en charge des sports en matière de pratique sportive.

Dans ce contexte, le comité départemental de vol libre de l'Isère que je préside communique auprès de ses structures et licenciés le maximum d'information sur les possibilités de pratique du vol libre à partir du 11 Mai et lors des prochaines échéances en apportant bien évidemment toutes les mises en garde nécessaires.

Notre département regroupe plus de 3100 pilotes de vol libre, 41 structures associatives ou professionnelles et 89 moniteurs professionnels vivant de l'enseignement de cette activité.

Aussi je vous saurai gré de bien vouloir m'éclairer sur l'évolution de la réglementation propre à notre département.

Vous avez pris un arrêté préfectoral en date du 20 Mars 2020, prorogé le 1 avril 2020, portant notamment sur l'interdiction de la pratique des activités de montagne, et ce jusqu'à la fin de l'urgence sanitaire prévue à ce jour le 24 Juillet.

Si cette mesure devait s'appliquer en l'état, c'est près de 90 professionnels du vol libre qui se retrouveraient sans activité professionnelle au cœur de leur saison de pratique.













Fédération Française de Vol Libre

Delta - Parapente - Kite - Cerf-Volant - Speed-Riding - Boomerang

1, place du Général Goiran 06100 NICE Agrément Jeunesse et Sport N° 75 S 131 F. 04 97 03 82 83 **www.ffvl.fr ffvl@ffvl.fr**

T. 04 97 03 82 82

De façon plus générale, une part importante de l'activité professionnelle sportive est conditionnée à la possibilité d'utiliser l'espace montagnard. La saison touristique estivale Iséroise, possiblement réduite à un tourisme de proximité, va nécessairement s'appuyer sur cet espace et ces pratiques. Sans accès à la montagne, c'est toute une industrie qui s'écrouler et qui sera délicate à reconstruire.

De plus, les départements limitrophes ayant pris le même type d'arrêtés ont prévu qu'ils se termineraient le 11 mai, date du début du déconfinement. Une situation inégale d'accès à la montagne entraînera irrémédiablement des flux de population qui ne sont pas souhaitable pendant cette situation de pandémie.

Il me paraît donc indispensable de suspendre cette réglementation temporaire dès lors qu'elle n'est plus corrélée à un engorgement effectif des urgences par l'épidémie de COVID 19.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette requête. Je me tiens par ailleurs à votre entière disposition pour tout complément d'information qui serait utile à l'avancée de ma demande.

Dans l'attente, je vous prie Mr le Préfet de bien vouloir accepter l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Comité Départemental de Vol Libre de l'Isère (CODEVOLI)



Michel GUICHARD
Président du CODEVOLI - CDVL 38
Président du Club VERCORS ENVOL
118, rue Porte d'Aris
38160 BEAUVOIR EN ROYANS
Tél: 06-14-90-58-61

Copie Présidente FFVL; ligue AuRAVL; CDOS Isère; Président du Conseil Général,